

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
 Semestre 30 fr.
 Un an 56
 Six mois 28

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFITE et Co,
 Place de la Bourse, 33.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20c.
 Réclames, 30
 Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFITE et Co,
 Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

29 Août 1876.

Bulletin politique.

Le fait de la médiation des puissances européennes dans la guerre turco-serbe est indubitable. Nous serons brefs dans notre appréciation. L'Angleterre n'a pas rappelé sa flotte de Bésika; la Russie ne cesse pas d'envoyer aux Serbes des secours en vivres, en munitions, en argent, en officiers et même en soldats; la Grèce accentue tous les jours ses tendances belliqueuses; la Crète est soumise à une sourde fermentation; la Bosnie, la Serbie et en Albanie; les Monténégrins poursuivent le cours, sinon de victoires éclatantes, du moins de succès importants; l'Égypte vaincue par les Abyssins est incapable de fournir de nouveaux secours à la Turquie, sa suzeraine. Enfin, une bataille sanglante, terrible, opiniâtre, est engagée autour d'Alexinatz depuis huit jours. Le Nord, la France, le Temps, le Moniteur s'accordent même à dire que le sixième jour de la bataille a été favorable aux troupes de Tchermakoff. En tout cas, les choses, au point de vue militaire, restent en l'état, et rien ne fait prévoir un résultat définitif et favorable à l'une ou l'autre des deux armées.

C'est ce moment que choisit le prince Milan pour solliciter brusquement les bons offices des puissances. Il laisse, assure-t-on, l'Europe le soin de régler la paix, sans poser de conditions, sans formuler de demandes. Bien plus! les ministres belliqueux de Belgrade, MM. Grutch et Ristich, qui avaient emprunté à M. Gambetta son lyrisme et ses phrases ampoulées pour proclamer la guerre à outrance, secondent, de tous leurs efforts, les démarches de leur jeune souverain.

Nous avons dit au commencement de la guerre que les difficultés n'étaient point sur

les champs de bataille, mais qu'elles surgiraient le jour où l'on songerait à la paix.

Le Nord, l'organe du chancelier Gortschakoff, avait lancé, il y a quelque temps, et à titre de ballon d'essai, l'idée de mettre en avant l'Italie comme principale médiatrice. Nous avons répondu alors que l'Italie ne pouvait exercer d'influence en Europe et surtout en Orient qu'à la condition d'être le porte-paroles de M. de Bismark.

Le Nord revient avec insistance sur son idée. Elle est discutée et même appuyée par la presse russe et allemande. L'Allemagne et la Russie ne sont donc pas aussi mal ensemble que pouvait le faire croire, il y a quelques jours à peine, le langage de leurs journaux.

Chronique générale.

LES ÉLECTIONS DE DIMANCHE.

Voici les résultats des élections qui ont eu lieu dimanche, 27 août :

Arrondissement de Pontivy.

Inscrits : 23,985. — Votants : 19,274
 M. le comte A. de Mun (élu) 9,790 voix
 M. Le Maguet 9,415 —
 Voix perdues et bulletins nuls 69

Différence entre M. de Mun et M. Le Maguet, assez peu connue : 374 voix.

M. de Mun a des chances d'être invalidé de nouveau.

Arrondissement de Guingamp.

Inscrits : 15,901. — Votants : 12,264
 M. Huon (élu) 6,334 voix
 M. le prince de Lucinge-Faucigny 5,834 —
 Voix perdues et bulletins nuls 43

VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

On lit dans l'Officiel :

« Le Président de la République, accom-

pagné du général marquis d'Abzac et du colonel Broye, ses aides-de-camp, et du général Gresley, chef d'état-major général délégué du ministre de la guerre, est parti de Paris, lundi soir, à quatre heures et demie, pour le camp de Châlons.

Le maréchal-président a été salué à son passage à Meaux par les autorités militaires.

Arrivé à Epernay, il a été reçu par le préfet du département, le sous-préfet, le maire et plusieurs conseillers municipaux. Pendant l'arrêt du train, qui a duré vingt minutes, le maréchal a dîné avec les autorités dans le salon réservé de la gare.

Le maréchal-président est arrivé au camp de Châlons à neuf heures et demie.

Voici les premières dépêches du camp de Châlons :

Mourmelon, 28 août, 9 h. 35, matin.

Le Président de la République, à son arrivée hier soir à Châlons, a été reçu par le général Boissonnet, sénateur de la Marne, et par le préfet, qui lui a présenté les délégations du conseil général, du conseil d'arrondissement et du conseil municipal.

Le maire de la ville, en souhaitant la bienvenue au maréchal, a appelé son attention sur divers travaux et notamment sur la construction de nouvelles casernes.

Le maréchal a répondu en exprimant le regret de ne pouvoir pas s'arrêter à Châlons. Il a donné mille francs aux pauvres. Il est reparti après quelques minutes par un train spécial pour le camp, où il est arrivé à 9 heures 30 du soir.

Mourmelon, 28 août, 9 h. 40.

Hier soir, à son arrivée au camp, le maréchal, accompagné par le préfet, a été reçu par le général Davenet, chef d'état-major général. Il a couché dans le baraquement du quartier général.

Dès six heures, ce matin, le maréchal de Mac-Mahon est monté à cheval se rendant au terrain des grandes manœuvres. Dans son escorte, outre ses aides-de-camp, le général marquis d'Abzac et le colonel de Broye, il y

avait le duc de Nemours, les généraux Davenet et de Fontanges, et les attachés militaires autrichien et italien.

Les manœuvres d'artillerie et de cavalerie ont été exécutées avec une précision parfaite.

Mourmelon, 28 août, 10 h., matin.

Après le déjeuner, le maréchal doit assister aux manœuvres de l'infanterie.

Un dîner de 35 couverts sera donné ce soir par le Président de la République.

Demain matin, revue générale des troupes.

Le maréchal quittera ensuite le camp à onze heures du matin et rentrera à cinq heures du soir à Paris, où il est attendu pour le mariage d'une de ses nièces.

Le Moniteur universel affirme qu'aucune décision n'a été encore prise par le gouvernement en ce qui concerne les élections municipales qui doivent avoir lieu dans les villes encore pourvues de commissions, notamment à Marseille.

On attend, pour statuer définitivement sur cette question, d'abord le retour de M. le président du conseil et aussi la clôture des conseils généraux, avec les rapports des préfets qui d'ordinaire arrivent peu de temps après au ministère de l'intérieur. Il ne peut donc être pris de résolution définitive à cet égard que dans les premiers jours de septembre.

On annonce que tous les généraux qui se trouvaient dernièrement à Paris ont, par ordre du nouveau ministre de la guerre, regagné le siège de leur commandement.

On sait que le maréchal de Mac-Mahon doit se rendre prochainement à Lyon. Pour faire face aux frais de sa réception, le préfet avait proposé au conseil municipal le vote d'une somme de 75,000 fr. Les radicaux du conseil ont jugé que 30,000 fr. pouvaient

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE SIGNE DE CAÏN.

(Suite.)

III. — L'INCONNU.

Sept ans se sont écoulés depuis la disparition de Maurice, et c'est dans la maisonnette du faubourg que la marche naturelle de ce récit nous ramène.

Voilà deux heures et plus que les volontaires, chauffés au feu de la Marielle et restaurés par ses collas au cidre, sont sortis de la ville.

Cédant à la tyrannie du sommeil, l'éternelle camarade d'Adrien se dispose à monter à sa chambre, quand un voiturier, qui fait trotter son cheval allé à un char-à-bancs couvert, s'arrête à la porte de la grand-mère de Pierrot et y frappe à coups redoublés.

— Qui êtes-vous et que me voulez-vous? demanda la Marielle, entr'ouvrant le volet d'une croisée au rez-de-chaussée.

— Je viens vous chercher, la mère, reprend le voiturier.

— Moi? et pourquoi cela?

— Mais à cause du danger qu'il y a à loger par ici : le bombardement est annoncé pour demain, et il est certain que votre cassine y sautera.

— C'est possible, mais de quelle part venez-vous?

— De la part de mes maîtres qui ont été les vôtres autrefois. Il paraît que vous les avez un peu oubliés; mais aujourd'hui, où l'on n'a guère le temps de penser aux autres, ils se sont souvenus de vous.

Cette réponse fit saigner de nouveau dans le cœur de la Marielle une blessure que le temps n'avait pu cicatriser, et la remit en présence du déplorable événement qui l'avait séparée de son Benjamin; sa haine contre l'ainé des Francmartel ne se l'était expliquée qu'en dénaturant les faits et en intervertissant les rôles.

Ainsi, suivant elle, Maurice, repoussé par son père, après avoir miraculeusement échappé à un guet-apens dressé par Adrien, n'avait déserté la maison paternelle que parce qu'il n'y sentait plus sa vie en sûreté.

Complètement absorbée dans son pénible souvenir, la Marielle garda longtemps le silence, oubliant que le voiturier, exposé à l'injure du temps, attendait une réponse.

— Est-ce que vous ne comprenez pas? reprit celui-ci, je vous parle de notre nouveau maire, M. Georges Francmartel, et de M. Adrien; ils m'ont chargé de vous emmener ainsi que votre fils Pierrot, avec tout ce que vous voudrez sauver de votre bataillon. Je vais vous aider à emballer vos reliques; mais dépêchez-vous d'ouvrir, car on gèle sur place à votre porte.

En ce moment, le bruit d'une fusillade, qui crépitait comme une gamme sinistre dans la campagne, interrompit le silence de la nuit.

La Marielle, qui se préparait enfin à répondre, pensa à son petit-fils, et un serrement de cœur lui coupa la parole.

— Diable! murmura l'envoyé des Francmartel, se battant les flancs à tour de bras afin d'activer la circulation du sang qu'il sentait se figer dans ses veines; s'il fait froid par ici, il fait éternellement chaud là-bas; finissez-en de vous décider, la mère; partons-nous, oui ou non?

La grand-mère de Pierrot, surmontant l'émotion dont elle venait d'être saisie, répondit à travers l'entrebâillement des volets :

— Je ne reverrai jamais, sans doute, Maurice Francmartel; on vient peut-être de tuer mon petit-fils; quant à moi, je ne tiens plus à la vie. Retournez d'où vous venez, et dites à ceux qui vous envoient que je ne veux pas aller demeurer chez le père qui a chassé son enfant, chez le frère qui a

tenté d'assassiner son frère.

Elle dit, et ferma brusquement le volet.

Le voiturier, jurant et maugréant, tourna bride et cingla d'un vigoureux coup de fouet les reins de son cheval pour regagner au plus vite la maison de ses maîtres.

Dès qu'il se fut éloigné, la Marielle monta à sa chambre et se jeta tout habillée sur son lit; mais, au lieu d'y trouver un repos dont elle avait grand besoin, elle n'obtint que ce demi-sommeil agité dans lequel l'esprit incertain confond le rêve avec la réalité.

Dormir lui était impossible alors que, coup sur coup, les paroles de Pierrot au départ et la visite du voiturier avaient réveillé cette grande douleur de sa vie : la perte de son Benjamin.

Le jour ne paraissait pas encore, la Marielle allait tomber de sa somnolence troublée dans le sommeil véritable, lorsqu'elle en fut soudainement tirée par un murmure de voix au dehors, et par une lueur rougeâtre qui éclaira la fenêtre de sa chambre ouvrant sur une arrière-cour.

De ce côté, on pouvait aussi pénétrer dans la maison.

La Marielle supposa d'abord qu'un obus, traîtreusement envoyé par l'ennemi avant l'heure fixée pour le bombardement, avait allumé un incendie dans la ville.

Elle se jeta à bas du lit et courut soulever le

suffire et, dans leur vote, se sont tenus à ce chiffre.

On raconte que les ministres et les chefs des gauches, pour décider le maréchal de Mac-Mahon à ne faire aucun obstacle à leur politique, lui feraient beaucoup valoir les chances d'une réélection présidentielle en 1880, si la majorité républicaine actuelle reste maîtresse du pouvoir.

M. de Marcère est très-ennuyé. Il se voit réduit à révoquer un certain nombre de maires qu'il a, tout récemment, nommés en négligeant de s'entourer des renseignements nécessaires sur leurs antécédents.

Or, il paraît qu'on craint du bruit à cette occasion dans plusieurs centres.

M. de Marcère, dans le choix des maires et adjoints, obéit surtout aux sollicitations des députés radicaux dans chaque département.

Tous nos ambassadeurs, sans exception, ont l'ordre, dit-on, de rester à leurs postes ou de les rejoindre, dans le plus bref délai, « en prévision de graves événements. »

On a fait courir le bruit, dit l'*Avenir militaire*, qu'au moment du remplacement de M. le général de Cissey, il aurait été question de la candidature de M. le général Douay.

Nous croyons savoir, ajoute ce journal, qu'avant de s'arrêter au choix de M. le général Berthaut, on a seulement examiné dans les conseils du gouvernement les candidatures des généraux de division Chanzy, Gresley et Chareton.

La *Gazette de France* ayant affirmé que M. le général de Cissey n'avait pas offert sa démission de ministre de la guerre, mais avait été victime d'une disgrâce, a reçu la lettre suivante, qui confirme les renseignements donnés par elle :

« Monsieur,

« Je lis dans la *Gazette* du 25 courant vos affirmations sur la disgrâce du général de Cissey. Je les complète.

« Ce que vous dites est parfaitement exact, et vous pouvez affirmer que le général de Cissey a connu sa disgrâce à Contrexeville, par une dépêche chiffrée émanant d'une personne de son cabinet; qu'à cet avis, officieusement amical, le général a adressé au maréchal-président une dépêche lui demandant confirmation de sa disgrâce; que le maréchal n'a pas répondu parce qu'il avait adressé un autographe au général, lui demandant sa démission; que cet autographe était porté par un officier de sa maison qui, peu fort en géographie, s'est trompé d'itinéraire, et, au lieu d'arriver à 6 heures du matin à Con-

trexeville, n'est arrivé qu'à 3 heures du soir.

« Un de vos abonnés.
» (Présent à Contrexeville.) »

La cour d'appel a confirmé le jugement rendu par la chambre correctionnelle contre le journal les *Droits de l'Homme* dans l'affaire Du Lac.

M. de Salignac-Fénelon est désigné pour remplacer M. Bernard-Dutheil dans les fonctions de chef de cabinet du ministre des affaires étrangères. M. de Salignac-Fénelon est le fils de l'ancien ministre plénipotentiaire de France à Francfort.

Le *Moniteur* annonce que M. Gambetta souffre d'une phlébite, l'*Echo* assure que c'est d'un anthrax.

Le *Morning Post* dit de son côté :

« Comme on sait aujourd'hui positivement que le voyage de M. Gambetta en Angleterre a pour seul et unique but d'étudier à fond un système d'impôts en vigueur dans notre pays, et que, par conséquent, le député français entend éviter toutes les occasions de provoquer de l'agitation et s'abstenir de toute relation mutuelle avec les soi-disant républicains anglais, de même qu'il ne veut prendre part à aucune manifestation qui lui donnerait l'air d'abuser de l'hospitalité de l'Angleterre, il a été convenu qu'il ne lui sera fait aucune réception par le « comité de réception gambettiste. »

M. Gambetta reconnaîtrait-il que la proclamation de la République en Angleterre est inopportune ?

Un journal rapporte que M. Germain Sée, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, a quitté Paris ces jours-ci, se rendant à Constantinople, où il est appelé en consultation auprès de Mourad V.

L'AFFAIRE CALVINHAC.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de l'annulation de l'élection d'un conseiller municipal de Paris, un certain Calvinhac, sans notoriété, sans domicile fixe, etc., et patronné par un comité radical. Voici, à cette occasion, les réflexions de l'*Opinion*, organe républicain :

« Le conseil de préfecture de la Seine a prononcé l'annulation de l'élection de M. Louis de Calvinhac, récemment élu conseiller municipal dans le quartier de Charonne (20^e arrondissement).

« Le conseil de préfecture a motivé son arrêté sur ce considérant : que M. de Calvinhac, n'étant pas inscrit sur les listes électorales et ne justifiant pas d'une résidence de deux années à Paris, n'était pas éligible aux termes de la loi.

« L'arrêté du conseil, fondé sur une disposition précise de la loi, ne saurait donner lieu à aucune

ce blessé, ce pouvait être Pierrot lui-même et qu'il avait besoin de soins, pour qu'elle retrouvât aussitôt son énergie.

Elle sortit hâtivement de sa chambre.

A peine venait-elle de mettre le pied sur le premier degré des montées qu'elle entendit résonner le bruit d'un pas connu.

La Marielle s'arrêta, et cria à celui qui venait vers elle :

— Si c'est toi, Pierrot, dis-le tout de suite.

— Bien sûr que c'est moi, répondit le gars, il ne faut pas que cela vous étonne, puisque je vous avais promis de revenir; par malheur, nous ne revenons pas tous; même il en manque beaucoup.

C'est en montant de monter que Pierrot avait répondu à sa grand'mère.

Quand il fut arrivé près d'elle, à la limite supérieure de l'escalier, que la nuit emplissait encore de ses épaisses ténèbres, la Marielle, les mains tendues en avant, saisit la tête de son petit-fils, et dit en la pressant contre sa poitrine :

— Gredin d'enfant! tu mériterais d'être battu pour tout ce que tu m'as fait souffrir!

Elle ne pouvait exprimer plus éloquemment sa velléité de tendresse pour l'enfant qui lui avait été jusqu'alors indifférent et même souvent à charge.

En peu de mots, Pierrot mit sa grand'mère au courant de la rencontre avec l'ennemi, laquelle n'avait pas été favorable aux volontaires.

observation; mais il n'en est pas de même du fait même de l'élection de M. de Calvinhac. Il est impossible de taire les réflexions qui, à propos de cette élection et des considérants de l'arrêté d'annulation, s'imposent à tous ceux qui ont un réel souci de la dignité, de l'autorité du suffrage universel et de la bonne administration des affaires municipales.

« Comment! dans une ville comme Paris, où se pressent des milliers d'hommes marquants dans toutes les branches de l'activité humaine, on va chercher, pour représenter un quartier de la grande cité dans un conseil municipal, où se traitent les plus importantes affaires, un inconnu, un homme sans situation, sans antécédents, dont nul ne peut dire le véritable nom, ni le domicile, et qui, pour justifier de ses conditions d'éligibilité, ne peut invoquer que le témoignage douteux et contradictoire de deux logeuses en garni!

« Certes, le fait de loger en garni n'est en rien incriminable et ne saurait porter atteinte à l'honorabilité d'un homme. Les étudiants, les voyageurs et quantité de personnes des plus estimables logent en garni; mais ces personnes n'ont pas la prétention de gérer les affaires d'une ville, où ils sont, pour ainsi dire, en camp volant.

« Si M. de Calvinhac est un jeune homme momentanément éloigné de sa famille, rien de plus naturel qu'il se loge en garni, en attendant de regagner ses pénates; s'il est un homme mûr, le fait de loger en garni prouve que, malgré l'âge, il n'a pu se créer ni un établissement, ni une situation, ni une profession, ni rien de ce qui justifie l'ambition d'un mandat de conseiller municipal.

« Si encore M. Calvinhac ou de Calvinhac, car le nom et la qualité de ce citoyen ne sont pas exactement déterminés, était un homme ayant, soit dans la politique, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts, soit dans le commerce ou l'industrie, des antécédents quelconques, on comprendrait que les électeurs l'aient préféré à tant et tant de leurs concitoyens offrant, comme opinion politique et comme compétence administrative, des garanties certaines. Mais, point : M. de Calvinhac, malgré la noblesse de son origine, est le plus inconnu des hommes. Ceux-mêmes qui l'ont élu seraient embarrassés de dire qui il est, d'où il vient et ce qu'il a fait pour mériter leurs suffrages.

« Les journaux ennemis du suffrage universel, de la République et de la démocratie font des gorges chaudes à propos de l'élection de M. de Calvinhac.

« Franchement, on leur a donné ample matière..... »

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XXVIII.

ÉCOLE ROYALE DE CAVALERIE.

Reception de l'étendard. — Inauguration du portrait de M^r le Dauphin, le 13 août 1826.

(Suite.)

Après la célébration de la messe, le lieutenant-colonel a présenté la cravate à M^m la marquise Oudinot, qui l'a attachée à l'éten-

dard tenu par le colonel commandant en chef. M. l'aumônier de l'établissement, en ayant béni cet étendard, s'adressant aux militaires de l'École, leur a, par de nombreux exemples et en leur rappelant les noms glorieux des saint Louis, des Constantins, des Thédoses, des Montmorency, fait voir que la piété n'était pas incompatible avec la bravoure, qu'elle exalte au contraire la bravoure et que les vertus du chrétien peuvent facilement s'allier au courage du guerrier. Il a bien jugé des sentiments de ces jeunes militaires lorsqu'il a promis qu'ils sauraient payer de leur sang, défendre leur étendard, mais il a surtout parlé à tous les cœurs lorsqu'il s'est écrié, plein de l'enthousiasme que l'inspirait :

« Combien je m'applaudis du ministre qui saint que j'exerce devant un officier général, ral, jeune d'âge mais déjà vieux de gloire, ayant sucé le sang d'un Bayard, et qui offrait à imiter une vie sans peur et sans reproche, dont la modestie est surabondante de ce qu'il ne doit qu'à lui-même! Si le roi, juste appréciateur, a pensé qu'il pouvait confier à de plus dignes mains l'instruction et l'apprentissage d'hommes de jeunes soldats, l'espoir de la patrie, une princesse de son sang, fille de son adoption, douée d'un tact si délicat, et pas été moins judicieuse dans le choix qu'elle a fait pour la remplacer aujourd'hui d'hui parmi nous; c'est la puissance que d'a délégué la bonté, le mérite et la vertu! »

Nous ne savons ce qu'il faut le plus louer dans cet éloge, ou de la délicatesse de la pensée, ou du choix heureux de l'expression. Un mouvement unanime de l'assemblée blâmait que M. l'aumônier eût deviné la pensée de tous les spectateurs, et pourtant nous avons cru remarquer que la modestie du général en avait été alarmée : est-il possible quand on sait si bien captiver et gagner les cœurs, qu'on en puisse redouter l'usage ?

M. l'aumônier a terminé son éloquente allocution par un juste tribut payé à l'armée pour les sentiments de fidélité et de dévouement au roi dont elle a su donner des preuves, et dont elle est constamment animée. Nous regrettons d'autant plus de ne pouvoir produire en entier ce discours, que nous ferait qu'ajouter à la réputation de M. l'aumônier Daurenzan, que, quoique débité avec chaleur, il a été impossible qu'il fût entendu de tout le monde. Mais ce que tout le monde pu voir et remarquer, c'est la riche broderie qui décorait l'ornement dont était revêtu M. l'aumônier, ouvrage des mains de la marquise Oudinot.

En remettant l'étendard à l'École, le maréchal de camp s'est exprimé à peu près en ces termes :

« L'étendard que reçoit aujourd'hui l'École de cavalerie est pour elle un étendard de témoignage de l'intérêt et de la confiance du roi.
« La cravate de cet étendard, attachée au nom de M^m la Dauphine, nous garantit aussi l'auguste protection d'une princesse objet de nos regrets et de notre amour.
« Les officiers-élèves et les cavaliers »

La petite Marie accompagnait l'autre jour sa grand-mère chez un de nos chausseurs à la mode. On était plus cordonnier aujourd'hui, c'est trop vulgaire.

Tout en servant sa cliente, le praticien se valoir naturellement de son mieux.

— Oui, madame, disait-il, j'ai la clientèle toute l'aristocratie. Ce matin encore, j'ai reçu commande de douze paires de bottines pour la dame la comtesse de Luxairfresnay.

A ce chiffre de douze, la petite Marie avait vert de grands yeux.

— Maman, fit-elle en tirant doucement sa main par le bras, combien de pieds ont-elles donc les comtesses ?

M^m X... est de ces épouses qui passent leur à dire du mal de leur mari.

« Elle se plaignait, comme d'habitude, de ses des amis.

— Croiriez-vous cela? leur disait-elle, son favori est mort, la semaine dernière, et, dit-il, il l'a fait empailler... »

— Eh bien ?

— Eh bien ! je suis persuadée qu'il n'est pas autant pour moi ?... »

(La suite au prochain numéro.)

débutent dans la carrière des armes sous l'étendard de l'Ecole, vont le rendre dépositaire de leur serment de fidélité.

Tous les autres militaires, qui ont déjà pris l'engagement sacré d'être dévoués et fidèles aux bannières royales, ne renouvelleront pas des serments superflus; mais, donnant un libre essor à l'élan de nos cœurs, nous répéterons tous ensemble: *Vive le roi! Vive M^{me} la dauphine! Vive les Bourbons!*

Nous n'essaierons point de peindre l'effet produit par ce discours, qu'ont accueilli les plus vives acclamations, par ces cris chers à tous les Français qui ont trouvé des échos dans toutes les bouches. Prononcée d'une voix mâle et sonore, chaque parole du général a retenti au fond des cœurs, préparés déjà aux plus douces émotions par la cérémonie qui avait précédé.

Après avoir prononcé la formule du serment, M. le maréchal de camp, suivi de l'étendard, a passé dans les rangs et reçu le serment de chacun des militaires qui ne l'avaient pas encore prêté. L'Ecole a ensuite exécuté quelques mouvements dans le Champ-de-Mars et défilé dans le meilleur ordre.

A quatre heures, réunis à un banquet servi dans le grand manège, qui avait été décoré des bustes de nos rois et de trophées militaires, les cavaliers ont, par leurs chants et leurs transports, fait éclater leur amour et leur dévouement pour le roi et son auguste famille. Malgré un si vif enthousiasme, l'ordre qui a régné pendant et après le repas est une preuve de l'esprit de discipline qui anime ces jeunes soldats, objets des plus belles espérances. (A suivre.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

PASSAGE DE TROUPES.

Deux escadrons du 40^e régiment de cuirassiers (17 officiers, 225 hommes, 221 chevaux), allant d'Angers à Courcay et Reignac (Indre-et-Loire) pour les manœuvres du 9^e corps d'armée, logera à Saumur demain mercredi 30 août.

Deux autres escadrons du même régiment (12 officiers, 208 hommes, 263 chevaux), allant également d'Angers à Courcay et Reignac, logera à Saumur jeudi 31 août.

Par suite des dispositions arrêtées par le ministre de la guerre, les 4^e et 5^e brigade de cuirassiers occupent actuellement les positions suivantes :

4^e brigade. — 4^e régiment. Dépôt Angers, portion principale aux manœuvres du 9^e corps et de là à Angers (20 septembre). — 9^e régiment. Dépôt Niort, portion principale aux manœuvres du 7^e corps et de là à Niort (20 septembre).

5^e brigade. — 7^e régiment. Dépôt Versailles, portion principale aux manœuvres du 9^e corps et de là à Versailles (24 septembre).

— 10^e régiment. Dépôt Versailles, portion principale aux manœuvres du 9^e corps et de là à Versailles (24 septembre).

On lit dans la *Journal de Maine-et-Loire* :

« La session du Conseil général est close. Samedi, avant de se séparer, le Conseil — ainsi que nous le prévoyions — a maintenu à la majorité de 22 voix contre 9, le sectionnement de la ville d'Angers en seize sections électorales. — Le Conseil général a bien fait, car — ainsi que nous l'avons dit et qu'il a été surabondamment démontré — ce sectionnement est commandé par les véritables intérêts de la cité, et donne aux divers quartiers de la ville une représentation égale au sein du Conseil municipal. »

M. le président de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire a adressé à M. le préfet une lettre qui a été communiquée au Conseil général, pour demander que le domaine du Prieuré de Saint-Georges-le-Thourel, légué au département par M^{me} la comtesse de Caen, soit affecté à une école de viticulture.

A la lettre est joint un rapport de M. Bouchard, membre de la Société, qui avait été chargé d'étudier sur place la propriété du Prieuré et la ferme des Gaudrays. M. Bouchard est convaincu qu'un vignoble établi surtout dans les terres des Gaudrays donnerait un très-bon rapport, et qu'une station

viticole placée à Saint-Georges-le-Thourel rendrait de grands services à la contrée.

Nous lisons dans la *Semaine religieuse*, d'Angers :

« Le pèlerinage au tombeau de saint Martin, à Candés, est trop connu des lecteurs pour que nous leur rappelions que là mourut le grand thaumaturge des Gaules.

» Placée aux derniers confins de la Touraine et sur les limites de l'Anjou, la petite ville de Candés relie admirablement les diocèses de Tours et d'Angers, que saint Martin ne séparait point dans son affection.

» C'est à l'église d'Angers qu'il donna saint Maurille, un de ses plus chers disciples.

» Étant allé lui-même en pèlerinage à Agaune, où avait été martyrisée la légion Thébaine, il en rapporta trois fioles contenant du sang de saint Maurice, il en donna une à la cathédrale de Tours, l'autre à la cathédrale d'Angers, qui toutes deux furent placées sous le vocable de saint Maurice.

» Ces deux précieuses reliques ont disparu par suite du malheur des temps, la troisième se voit encore à Candés et semble un monument perpétuel de l'union qui a toujours existé entre les deux diocèses.

» Le pèlerinage de Candés appartient aux Angevins par ses souvenirs historiques et par sa position topographique.

» Placé aux portes du Saumurois, le sanctuaire vénéré voit, pour ainsi dire chaque jour, les enfants de saint Maurille venir témoigner à saint Martin leur amour et leur reconnaissance.

» Mardi dernier, le pèlerinage avait pris de grandes proportions; les paroisses du coteau venaient en corps, sous la conduite de leurs pieux pasteurs. Les bannières, les emblèmes religieux, un nombreux clergé, le chant des cantiques, donnaient à cette fête un entrain digne des plus belles solennités.

» M. l'abbé Leroyer, curé de Montsoreau, n'avait pas voulu se contenter d'organiser la procession pendant tout le parcours: à l'église, il consentit encore à assumer la plus lourde fatigue en donnant le salut du saint Sacrement et en faisant vénérer les reliques à des centaines de pèlerins qui se pressaient dans la petite chapelle.

» La fanfare de Turquant, encore à son début, mais pleine d'espérance pour l'avenir, avait voulu suivre son zélé pasteur qui l'a créée, qui en est resté le chef et qui tenait à la placer sous le patronage de saint Martin. Plusieurs morceaux, bien exécutés, ont singulièrement rehaussé l'éclat de cette fête.

» M. l'abbé Aubry, curé de Parnay, heureux de placer sous la protection du grand évêque un ministère qui commence, a, dans une touchante et vive allocution, fait oublier aux pèlerins leur fatigue et la chaleur du jour. »

Mgr l'évêque d'Angers a eu l'heureuse inspiration de fonder, dans les vastes jardins de l'Université catholique de sa ville épiscopale, un magnifique établissement destiné aux étudiants qui préfèrent la vie en commun à l'isolement toujours pénible et parfois dangereux de l'appartement garni.

Rien n'a été négligé de ce qui peut rendre utile et agréable le séjour de l'internat Saint-Maurice. Chaque étudiant a sa chambre avec cabinet de toilette. La maison fournit un lit complet, un bureau, une petite bibliothèque, un meuble, une table à toilette, etc.

De vastes salles de récréation, de jeux, de lecture, de musique, d'escrime, sont mises à la disposition commune des internes. Ils peuvent, en outre, fréquenter le Cercle universitaire, dont les salons leur sont spécialement destinés.

Le prix de la pension, pour l'année académique, est de 1,000 fr., payable d'avance, à savoir: 400 fr. à l'ouverture des cours, 300 fr. le 1^{er} février, et 300 fr. le 1^{er} mai.

L'éclairage et le chauffage de la chambre, le blanchissage et le raccommodage sont laissés à la charge des familles. Elles pourront, toutefois, si elles le jugent opportun, traiter avec la direction de l'établissement pour le blanchissage et les raccommodages courants.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. le chanoine Pouan, professeur à la Faculté de droit, directeur de l'internat Saint-Maurice.

Angers. — Voici les nouveaux renseignements que donne l'*Union de l'Ouest* sur l'incendie de la corderie Delahaye, faubourg de la Madeleine :

« Le feu a pris samedi, vers midi, pendant l'absence des ouvriers, dans le bâtiment de la machine à vapeur, situé au milieu de l'usine, entre deux longs bâtiments formant un vaste parallélogramme. Immédiatement la cloche rappela les ouvriers qui accoururent et organisèrent les premiers secours. Mais en quelques minutes, la flamme, alimentée par une charpente enduite de goudron, gagnait de proche en proche et envahissait toute l'aile gauche de l'usine, ne s'arrêtant que devant une coupure faite à la hâte. L'atelier de charpente et de charronnage et un vaste hangar, sur une longueur de près de 200 mètres, étaient la proie des flammes.

» M. le préfet, M. le maire, M. le procureur de la République et son substitut, M. le curé et le vicaire de la Madeleine, MM. les professeurs de Mongazon et tous les voisins venaient apporter leur concours aux pompiers et aux troupes de la garnison. Une dizaine de pompes, parmi lesquelles nous devons citer celle de M. Besnard et C^e, amenée par les ouvriers sous la conduite de M. Bessonneau, furent bientôt mises en batterie et dirigées sur les bâtiments contigus, pour lesquels on avait les craintes les plus sérieuses. Vers deux heures, tout danger avait disparu.

» On estime à peu près à 60,000 fr. le dommage causé par cet incendie, dont la cause est inconnue. Les pertes matérielles sont couvertes par des assurances à plusieurs compagnies, et l'on nous assure que, grâce aux dispositions prises par M. Delahaye, avec autant de sollicitude que de sang-froid, les ouvriers n'interrompent point leur travail. »

On lit dans la *Journal de la Vienne* :

L'ouverture de la chasse a eu lieu dimanche matin dans le département de la Vienne, et cette journée a été favorisée par un temps superbe; dès l'aube, de nombreux chasseurs quittaient Poitiers dans toutes les directions et sont revenus les uns chargés de gibier et les autres... bredouilles. Le gibier a fait son apparition sur nos marchés, qui seront amplement approvisionnés pendant quelques jours, car on sait que dans les départements voisins la chasse ne sera ouverte que le 3 septembre, et qu'il est interdit d'y expédier du gibier avant cette date.

Voici, d'ailleurs, les dispositions édictées par l'art. 4 de la loi du 3 mai 1844 sur la chasse :

« Dans chaque département, il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter et de colporter du gibier pendant le temps où la chasse n'y est pas permise.

» En cas d'infraction à cette disposition, le gibier sera saisi, et immédiatement livré à l'établissement de bienfaisance le plus voisin. »

Loudun. — Mercredi, vers dix heures du matin, le nommé Louis Champion, âgé de 44 ans, journalier à Basses, était occupé à charger de pierres un four à chaux, selon son habitude, quand, par suite probablement d'une fausse manœuvre, les pierres descendirent rapidement à la gueule du four, et le malheureux fut entraîné avec elles. Quand on s'aperçut de sa disparition, déjà les flammes avaient consumé ses vêtements et laissaient à nu son corps, qui ne tarda pas à devenir la proie du feu. Il fut transporté à son domicile, où il mourut quelques instants après.

La Saint-Fiacre. — Dimanche prochain, 3 septembre, les jardiniers de Poitiers célèbreront comme d'habitude la fête de saint Fiacre, leur patron.

Au bon vieux temps, la Saint-Fiacre faisait concurrence à la Fête-Dieu. Que de fleurs! que de couronnes! que de chapelles roses! Et les cortèges verdissants, et les bannières enguirlandées, et les messes parfumées, et les processions sur des jonchées de feuillages et de marguerites!

Jadis, à Paris et dans toutes les grandes villes, la corporation des jardiniers se subdivisait en d'innombrables confréries. Pas une paroisse, pour ainsi dire, qui n'eût la sienne. Il en reste bien encore, mais si peu!

Ce qui n'empêche pas que la fête de saint Fiacre qui sera célébrée dimanche dans l'église Montierneuf, à Poitiers, aura le privilège, comme tous les ans, d'attirer un grand nombre de personnes curieuses de contempler l'art exquis avec lequel les jardiniers de

Poitiers décorent ce jour-là l'antique basilique.

Un événement des plus tristes a jeté la consternation dans la commune d'Oulmes (Vendée). M. François Beaudry, fermier de la métairie du Grand-Logis, avait serré ses récoltes dans deux greniers superposés au-dessus de sa maison. Le 19 courant, vers les trois heures du matin, il venait de se lever, et se hâtait de prendre quelque nourriture avant de se rendre dans les champs avec son domestique, lorsque tout-à-coup un fracas épouvantable se fit entendre. Les greniers trop surchargés s'effondraient sur le malheureux fermier et sur trois autres personnes, dont un jeune enfant, qui se trouvaient avec lui.

L'enfant, protégé par le ciel du lit, a pu s'échapper sain et sauf par une fenêtre. Une autre personne s'est trouvée protégée par une poutre. Mais le malheureux fermier et son domestique ont été retirés sans vie de dessous les décombres.

MM. les pharmaciens d'Orléans viennent de décider que l'après-midi des dimanches et jours fériés la moitié des pharmacies seulement de la ville d'Orléans seraient ouvertes au public.

A l'appui de cette mesure, on lit dans le *Journal du Loiret* :

« De toutes les professions, celle de pharmacien est l'une des rares, sinon la seule, où le repos dominical ne soit point observé. Par esprit de dévouement et pour obéir à un devoir moral et professionnel, sans que cependant aucune loi ne l'y oblige, le pharmacien reste en quelque sorte en permanence, jour et nuit, à la discrétion des malades, afin de n'apporter de son fait aucun retard à leur soulagement ou à leur guérison; ajoutez à ce travail de toutes les heures le lourd fardeau de la responsabilité qui pèse sur lui et qui l'empêche d'abandonner aux mains d'un élève, même pour un court espace de temps, la préparation des médicaments et la gérance de son établissement. Le suppléant le plus expérimenté, fût-ce un prédécesseur ou un confrère, ne saurait le soustraire à cette responsabilité et lui donner la quiétude, à la fois morale et physique, dont il a besoin plus que tout autre peut-être. Ainsi s'explique la difficulté qu'éprouvent depuis longtemps les pharmaciens à recruter leur personnel.

» Il n'est donc point besoin d'insister longuement pour justifier la détermination prise, d'autant que le service des malades restera toujours assuré, dans une large mesure, par les pharmacies ouvertes à tour de rôle chaque quinzaine l'après-midi des dimanches et jours fériés. »

Faits divers.

Une pêche exceptionnelle vient d'avoir lieu, dit l'*Avenir du Loiret*, dans la Loire, à Fourneaux, commune de Saint-Ay.

M. Dubois, un des fermiers de la pêche à Fourneaux, a pris dans ses filets un esturgeon d'une longueur d'un mètre cinquante-cinq centimètres et qui mesure soixante-centimètres de circonférence.

On travaille sans relâche, depuis plus de huit jours, à retirer l'hélice et l'arbre de couche du *Magenta*, enfouis à plus de 17 mètres de profondeur dans une épaisse couche de vase; c'est la dernière épave du vaisseau.

Tous les moyens employés jusqu'ici pour les dégager ont été infructueux; on a cependant l'espérance que quelques torpilles bien placées viendront à bout de ces difficultés. On a retiré à cette heure plus de 4,000 tonnes de débris du *Magenta*.

Le *Standard* parle de la machine volante inventée par M. Stott, de Douvres; la machine serait presque terminée et on l'essayerait dans la première semaine d'octobre.

La machine pèse 3,000 livres et pourra porter deux hommes. Le programme de M. Stott est, paraît-il, de traverser la Manche jusqu'à Calais, de faire le tour du phare et de s'en retourner sur la côte anglaise, le tout en quarante minutes.

Voilà une invention qui rendrait plus de services que l'appareil du capitaine Boyton!

Pour les articles non signés: P. GODET.

La Turquie contemporaine, tel est le titre d'un volume de M. William N. Senior, dont la librairie Calmann-Lévy vient de publier une nouvelle édition. Ce livre n'est pas seulement le récit d'un touriste qui peint sous des couleurs vives et saisissantes les merveilles de l'Orient; c'est aussi, c'est surtout une très-judicieuse et très-solide étude de mœurs, des idées politiques et religieuses du peuple. Les événements dont la Turquie est le théâtre donnent à ce volume un intérêt tout particulier.

Comité des Concours Poétiques de Bordeaux.
APPEL AUX POÈTES.

Le dix-septième concours poétique, ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1876. Douze médailles or, argent, bronze, seront décernées.
Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — (Affranchir.)

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (16^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 26 août.

Froment (l'h.) 77	19 67	Huile chene.	50	—
2 ^e qualité . . . 74	19 24	Huile de lin.	50	—
Seigle 75	12 30	Graine trèfle	50	—
Orge 65	12 25	— luzerne	50	—
Avoinch. bar. 50	12 30	Foin (h. bar.)	780	95
Fèves 75	14 25	Luzerne	780	80
Pois blancs . . 80	40	Paille	780	35
— rouges . . . 80	30	Amandes	50	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaune.	50	250
Farine, culas. 157	—	Chanvres 1 ^{re}	—	—
— 65	—	qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis . . . 50	16	2 ^e	—	—
Huile de noix. 50	75	3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1875.	1 ^{re} qualité	à	80
Id.	2 ^e	à	50
Ordln., env. de Saumur 1875.	1 ^{re}	à	35
Id.	2 ^e	à	32
Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{re}	à	45
Id.	2 ^e	à	40
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 ^{re}	à	30
Id.	2 ^e	à	30
La Vienne, 1874.	2 ^e	à	30
ROUGES (2 hect. 30).			
Souzay et environs, 1875	1 ^{re} qualité	à	100
Champigny, 1875	2 ^e	à	100
Id.	1 ^{re}	à	80
Id. 1875	2 ^e	à	80
Varrains, 1875	1 ^{re}	à	65
Varrains, 1875	2 ^e	à	60
Bourguell, 1875	1 ^{re} qualité	à	80
Id.	2 ^e	à	70
Id., 1875	1 ^{re}	à	70
Id.	2 ^e	à	70
Restigné	1 ^{re}	à	70
Chinon, 1875	1 ^{re}	à	70
Id.	2 ^e	à	60
Id. 1875	1 ^{re}	à	60
Id.	2 ^e	à	60

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 26 juin.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 — soir.	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
8 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 39 — soir.	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 AOUT 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre . . .	72	95	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	750	»	»	Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	720	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre . . .	104	25	»	comin., 125 fr. p. j. nov. . .	192	50	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	635	10	»
5 % jouiss. novembre	106	20	»	Crédit foncier d'Autriche . . .	480	»	»	Société autrichienne, j. Janv. . .	587	50	»
Obligations du Trésor, t. payé.	490	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	432	50	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	228	»	»	Est, jouissance nov.	639	50	»	Orléans	340	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	500	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. . .	1003	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	327	50	»
— 1865, 4 %	515	»	»	Midi, jouissance juillet	780	»	»	Est	329	»	»
— 1869, 3 %	375	»	»	Nord, jouissance juillet	1200	»	»	Nord	331	»	»
— 1874, 3 %	350	50	»	Orléans, jouissance octobre	1003	75	»	Ouest	328	»	»
— 1875, 4 %	495	50	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	700	»	»	Midi	327	»	»
Banque de France, j. juillet	3735	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1393	»	»	Deux-Charentes	315	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . .	692	50	»	Société Immobilière, j. Janv.	25	»	»	Vendée	294	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	330	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill. . .	320	»	»	Canal de Suez	536	25	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . .	235	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. .	752	50	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 45 minutes du matin, express-voies.	6 — 45 — — — — —	9 — 1 — — — — —	1 — 37 — — — — —	4 — 10 — — — — —	7 — 17 — — — — —	10 — 37 — — — — —
--	------------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	-------------------

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 25 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 30 — — — — —	9 — 41 — — — — —	12 — 38 — — — — —	4 — 14 — — — — —	10 — 28 — — — — —
---	------------------	------------------	-------------------	------------------	-------------------

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris 7 fr. 50
Départements 8 50
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
45^e ANNÉE (1875).

Prix du volume broché 7 fr. 50
— cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1875. — Le volume 1875 (45^e année), mis en vente le 5 décembre 1875.
LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES À LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr. 50
Cartonné 8 50
ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1876, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent, 1 vol. grand in-8^e.
Prix, pour Paris, broché 15 fr. cart., doré sur tranche 18.

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.
A VENDRE
Par adjudication, aux enchères publiques,
En l'étude et par le ministère dudit M^e SANZAY, notaire à Brézé,
Le dimanche 24 septembre 1876, à deux heures du soir,
UNE MAISON NEUVE
Située à Saumur, rue de Poitiers, n° 60, anciennement rue du Champ-de-Foire, à proximité de la gare des chemins de fer de la Vendée.
Cette maison occupe une superficie totale de 367 mètres 29 centimètres carrés. Elle est occupée par la boulangerie des Sociétés de secours mutuels et appartient à M^{me} Etiennez.
On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e SANZAY, notaire à Brézé, dépositaire du cahier des charges. (427)

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Dampierre,
Avec écurie et caves sous roc, beaux jardins en plein rapport.
S'adresser à M. SIMONNEAU, cantonnier, à Saumur. (428)

Le Maire de la commune de Méron, canton de Montrouil-Bellay, informe que la chasse est interdite sur toute l'étendue de sa commune. (417)

A VENDRE
UN TRÈS-BEAU JARDIN
DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT,
Situé près la gare d'Orléans.
S'adresser à M. MILON, libraire.

MAISON
A LOUER
Rues du Puits-Neuf et de la Cocasserie,
Pour la Saint-Jean 1877.
S'adresser à M. GUILLEMÉ, marchand papetier, rue Saint-Jean, 9.

A CÉDER
DE SUITE
UN TRÈS-BON FONDS
DE
POMPIER-PLOMBIER
Dans une belle situation.
Bonne clientèle.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
UNE MAISON
PROPRE AU COMMERCE
Rue d'Orléans.
S'adresser au bureau du journal.

CHASSE
La chasse est formellement interdite sur la terre de Poëe, commune de Distré, et la terre de la Be-lorderie, communes de Verrie, Gennez, etc.

A VENDRE
Un CHIEN et une CHIENNE de chasse d'arrêt.
S'adresser à AUGEREAU, Louis, à Brézé. (414)

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER
20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER
Pharmacien-chimiste, successeur.
Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires**, de **ceintures abdominales**, de **bas élastiques** pour varices.
Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.
Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.



Vient de paraître :
COMPTABILITÉ-DUCHÂTEAU

La *Comptabilité-Duchâteau* est la dernière expression de la simplicité et de l'exactitude; réunies dans une même méthode, où, au moyen des écritures restreintes et faciles de la méthode dite en partie simple, on obtient tous les avantages de la méthode en partie double.
Elle convient à la fois au grand et au petit commerce, et satisfait également les maisons de gros et les plus petites maisons. — Elle convient aussi aux petits comptes des particuliers et chefs de famille, tels que rentiers, instituteurs, curés, avocats, médecins, agriculteurs, propriétaires, fermiers, maisons d'éducation, communautés religieuses, etc.
Par son extrême simplicité, elle réduit le travail d'un tiers au moins sur la partie simple, et des deux tiers sur la partie double. Il y a donc économie de plus de soixante pour cent sur les méthodes ordinaires en partie double, ce qui permet de réduire le personnel de plus de moitié.
Un mécanisme tout nouveau, applicable au Journal, rend inutiles au Grand-Livre tous les Comptes Généraux, y compris les Effets à recevoir et les Effets à payer qui se trouvent réunis en un compte unique sous le nom de Portefeuille.
Grâce aux Balances diverses et aux Situations journalières pour le Portefeuille et la Caisse, les écritures sont arrêtées chaque soir, ce qui coupe court aux erreurs et permet d'établir, à tout instant et en quelques minutes, l'Inventaire général dont le travail, d'ordinaire si considérable, est ainsi supprimé.
Cette méthode de Tenue des Livres est de reste accessible à toute intelligence, et peut s'apprendre sans maître en quelques jours; avec un maître, c'est l'affaire de quelques heures.

S'adresser à M. Duchâteau, à Narbonne (Aude).
Un volume in-8^e cartonné et franco par la poste : 5 francs.

M. Duchâteau est en état de fournir des comptables de l'un et de l'autre sexe aux maisons qui en font la demande, 45 jours à l'avance.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.